

St-Constant, 15 mars 2002

Mémoire présenté à :

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de construction de l'autoroute 30 de Ste-Catherine à l'autoroute 15.

Grâce aux audiences publiques sur le projet de construction de l'autoroute 30 de Ste-Catherine à l'autoroute 15, je peux donner mon appui à la construction de ce tronçon sur la 132.

Par ce mémoire, je veux formuler ma totale désapprobation au tracé sud, c'est-à-dire le passage d'une autoroute sur les terres agricoles. Depuis des générations notre patrimoine agricole se transmet de père en fils et j'aimerais bien pouvoir l'effectuer à mon tour à mes deux fils. Je suis donc un producteur agricole directement concerné puisque le tracé sud vient perturber deux cents arpents de terre où je suis propriétaire et locataire. Mes préoccupations sur le projet sont réelles, non seulement comme individu évoluant dans le monde agricole, mais aussi comme citoyen de la campagne.

Tout d'abord, la construction d'une autoroute en milieu agricole laisse facilement entrevoir de multiples impacts négatifs. Je n'ai qu'à penser, en premier lieu, à la perte de centaines d'hectares de terres fertiles. Je n'ai jamais vu d'asphalte revenir à l'agriculture. Si nous calculons seulement la production de 200 tonnes de blé par année, quelle sera la perte dans 10, 20, 30 ans? En grugeant toujours nos terres porteuses de nourriture, le secteur agricole québécois se retrouvera à long terme dans une situation précaire. La 30 sur les terres sera donc une perte inestimable à court et à long terme et personnellement, c'est pratiquement la moitié de mon entreprise qui disparaîtrait et il est aujourd'hui très difficile de se resituer. Les segments déjà construits de la 30 ont déjà amputé une partie de mes terres. On peut relocaliser un commerce, mais une terre perdue l'est définitivement !

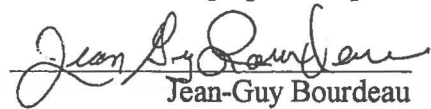
Au delà de mes préoccupations personnelles, je tiens à souligner le mandat de la loi sur la Protection du territoire agricole. Cette loi veut assurer le développement économique du secteur agricole et alimentaire du Québec. La Montérégie avec ses 70 000 emplois qui dépendent de l'agroalimentaire est un secteur presque aussi important que le secteur manufacturier. Alors l'impact d'une autoroute en milieu agricole est préjudiciable non seulement au monde agricole mais à toute la société.

De plus, par l'implantation d'un tracé autoroutier transversal, le milieu visuel du corridor sud sera fortement perturbé. Le caractère champêtre, ses qualités intrinsèques et sa valorisation font en sorte que les impacts sur le monde en milieu rural seront très forts. Qu'en sera-t-il également au niveau de la perturbation sonore ? L'impact sonore en milieu tranquille serait incontestablement très élevé et la qualité de vie de notre secteur paisible modifié.

Enfin, je suis très inquiet face à une construction éventuelle de la 30 sur nos terres. Je vois déjà au lendemain, les demandes de dézonage aux abords de cette autoroute. Encore une fois nous serons obligés de faire valoir nos opinions et même nous battre, pour préserver nos terres agricoles et ce n'est pas facile quand nous sommes un petit nombre face à de milliers d'urbains.

En définitive, comme l'emprise nécessaire à la réalisation sur la 132 du tronçon de l'autoroute 30 entre Candiac et Ste-Catherine est déjà acquise, la qualité de vie des gens serait bien servie avec une 132 élargie, sécuritaire telle que décrite lors des audiences de février dernier.

Producteur agricole directement impliqué et inquiet.


Jean-Guy Bourdeau